



MODALITES DE SELECTION

2021-2024

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition du Directeur des équipes de France.

La liste des plongeurs sélectionnés en équipes nationales est soumise à l'approbation du Comité Directeur de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

Les modalités de sélection s'étendent sur toute la durée de l'olympiade. Le nombre de points et de regroupements pourront être réévalués sur les prochaines saisons. La qualification n'est pas l'objectif final, mais une étape importante vers l'objectif final. L'objectif est de pouvoir sélectionner des plongeurs en capacité d'atteindre les finales des compétitions de référence et d'obtenir des médailles.

Le nombre d'athlètes est limité à deux par épreuve individuelle, sauf dispositions spéciales prévues par l'organisateur.

En cas d'égalité de points lors d'une épreuve de sélection, le/la plongeur(se) sélectionné(e) sera celui/celle qui aura obtenu le plus haut total de points sur un plongeon « libre » de sa série.

Compte-tenu de la crise sanitaire, en fonction de son évolution, des restrictions et modifications qui pourraient survenir, il conviendra de faire évoluer les modalités de sélection le cas échéant afin de s'adapter aux différentes contraintes.

En dehors des compétitions de référence, le nombre de compétitions internationales ciblées pourra être défini tout au long de la saison et selon l'évolution du calendrier international.

Sommaire

1. Le(s) regroupement(s)	3
2. Les compétitions internationales et les stages préparatoires	4
3. Les compétitions de référence Jeunes et Elites	4
A. Sélections pour les compétitions Élites	5
B. Sélections pour les compétitions Jeunes	7

1. Le(s) regroupement(s)

Tout plongeur souhaitant intégrer les Équipes de France Juniors et/ou Elites devra prendre part au(x) regroupement(s) organisé(s) pendant les périodes suivantes (dates précises à définir en fonction des calendriers).

- A. En hiver (entre décembre et avril) le regroupement vaudra pour les compétitions se déroulant jusqu'à mi-mai.
- B. En été (entre mai et juillet) le regroupement vaudra pour les compétitions jusqu'au prochain regroupement d'hiver de la saison suivante.

Les objectifs de ces regroupements sont :

- De constater la régularité des plongeurs à présenter leur série de compétition ;
- D'observer les capacités des plongeurs et le caractère international des séries effectuées par chacun.

Pour cela, et dans la mesure du possible, des juges internationaux seront invités pour juger les plongeurs lors des regroupements.

➤ Regroupement pour la saison 2021 – 2022

Le premier regroupement de cette olympiade (regroupement d'hiver) se tiendra sur plusieurs jours à l'INSEP et Montreuil entre les mois de Février et Avril 2022 et vaudra jusqu'aux championnats du Monde (mai 2022).

Le second regroupement se tiendra en Juin 2022 et vaudra pour les compétitions jusqu'au prochain regroupement d'hiver de la saison prochaine 2022-2023.

Le planning prévisionnel du premier regroupement est le suivant :

		JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
Matin	Jeunes	1M	X	3M
	Séniors	10M + 3M	10M	1M
Après Midi	Jeunes	1M	3M	Synchro
	Séniors	3M	3M	1M
Nombre de séries notées				
	1M	3M	10M	Synchro
Jeunes	4	4	X	2
Séniors	4	6	4	X

Le planning des regroupements ultérieurs pourra être identique ou modifié, en fonction de l'expérience hivernale 2022.

➤ Modalités d'inscription pour les regroupements

Les plongeurs souhaitant prendre part au processus de sélection pour intégrer les Équipes de France (hiver et/ ou été) devront en faire la demande, en accord avec leurs clubs respectifs 1 (un) mois avant les Championnats de France (hiver et/ou été).

2. Les compétitions internationales et les stages préparatoires

Les sélections aux compétitions internationales (Grands Prix FINA, Meetings internationaux Jeunes et Séniors) et aux stages, se feront à partir des Championnats de France et des regroupements.

Seront proposés à la sélection les plongeurs aptes à prendre part à des compétitions internationales.

Les critères retenus seront les suivants :

- La régularité dans l'exécution des plongeurs¹ ;
- La perspective d'évolution des plongeurs par rapport à leurs qualités physiques, techniques (niveau d'expectation) ;
- La série des plongeurs présentés au regard des compétitions internationales ciblées² ;
- La prise en compte du niveau des plongeurs, et de l'évolution de ce niveau par rapport aux compétitions antérieures.

L'objectif des compétitions internationales est de permettre aux plongeurs de se préparer aux compétitions de référence³ à l'horizon des deux prochaines années.

Faute de calendrier et dans le cas où une compétition internationale aurait lieu avant le 1er regroupement de 2022, seront pris en compte les résultats de la saison précédente.

Dans le cas où un plongeur ne se présenterait pas au 2e regroupement, la directrice des Équipes de France, décidera de le proposer ou non, pour être sélectionné aux compétitions de fin de saison en fonction du motif de l'absence et des résultats du début de saison.

3. Les compétitions de référence Jeunes et Elites

Trois types d'épreuves, en Hiver comme en Été, seront pris en compte pour se qualifier aux compétitions de référence :

1. Les championnats de France
2. Le(s) regroupement(s)
3. Les compétitions internationales

A l'issue de ces trois types d'épreuves, une moyenne des points réalisés sera établie pour chaque plongeur. Cette moyenne permettra aux plongeurs ayant satisfait aux minimas requis (voir tableaux), d'être retenus pour les compétitions de référence (les deux meilleurs plongeurs pour les épreuves individuelles).

1 A titre indicatif, les tableaux de minimas de points pour les compétitions sont disponibles en annexe de ce document.

2 A titre indicatif, les coefficients de difficultés (miniums) sont disponibles en annexe de ce document.

3 Les compétitions de référence sont : les Jeux Olympiques, les Championnats du monde, les Championnats d'Europe, les Championnats du monde Juniors, les Championnats d'Europe juniors.

	Championnats de France	Regroupement	Compétitions internationales	Nombre de séries notées
Nombre de séries notées pour les compétitions Élites	2 (éliminatoire / finale)	Entre 4 et 6	1 (le meilleur résultat)	Entre 7 et 9
Nombre de séries notées pour les compétitions Jeunes (Minimes / Cadet)	1	4	1 (le meilleur résultat)	6

A l'issue des trois types d'épreuves servant de base aux sélections, une moyenne de points sera établie pour chaque plongeur prenant en compte toutes les séries exécutées sauf celle dont le total de points obtenu est le plus faible lors du regroupement.

Cette moyenne devra être égale ou supérieure aux minimas des points exigés pour se qualifier aux compétitions de référence (voir tableaux).

A. Sélections pour les compétitions Élites

1. Épreuves individuelles

- Minimas de points à réaliser pour les championnats du Monde

	1M	3M	10M
Homme	350	380	380
Femme	240	270	280

Pour les Championnats du Monde de mai 2022, les minimas de points seront à réaliser lors des épreuves « d'hiver » entre janvier et mai 2022 (moyenne établie à l'issue des trois types d'épreuves).

- Minima de points à réaliser pour les championnats d'Europe :

	1M	3M	10M
Homme	330	370	370
Femme	230	260	260

Pour les Championnats d'Europe de 2022, seront sélectionnés par ordre de priorité :

- *Les plongeurs ayant réalisé les minimas de points aux sélections « d'été » (Championnats de France d'été 2022 + regroupement + compétitions internationales de juin à mi-juillet 2022) ;*
- *Les plongeurs ayant réalisé les minimas de points aux sélections « d'hiver » (Championnats de France d'hiver 2022 + regroupement + compétitions internationales de janvier à mai 2022).*

2. Sélection pour les épreuves synchronisées et Team Event Élites.

➤ Épreuves de plongeon synchronisé

Pour les Jeux Olympiques de Paris en 2024, en tant que pays hôte, une équipe française pourra être qualifiée sans passer par les épreuves de qualification dans chacune des épreuves de plongeon synchronisé. Cette disposition de la FINA amène à considérer les épreuves de plongeon synchronisé différemment des épreuves individuelles.

Ainsi, afin d'améliorer la compétitivité des équipes françaises, afin d'en enrichir l'expérience, il apparaît opportun de pouvoir qualifier les équipes « synchro » pour les compétitions de référence, sans minimas de points.

Seront proposés à la sélection les équipes étant en capacité de présenter une série de plongeurs conforme aux attentes internationales (qualité d'exécution et degré de difficulté de la série⁴).

Les paires seront désignées après le Championnat de France et le regroupement (en hiver comme en été). Cette désignation prendra en compte la synchronisation ainsi que l'exécution des plongeurs en individuel.

Toutes les équipes de plongeon synchronisé souhaitant prendre part aux modalités de sélection (hiver et/ou été) devront en faire la demande, en accord avec les clubs concernés 1 mois avant les championnats de France (hiver et/ou été) ou le regroupement.

➤ Épreuves de Team Event

Concernant les épreuves de « Team Event », qui se résument à un cumul de performances individuelles, la constitution des équipes se fera ;

- Soit avec des plongeurs déjà sélectionnés à titre individuel
- Soit avec des plongeurs retenus au titre du plongeon synchronisé
- Soit avec des plongeurs présentant des capacités particulièrement appropriées pour cette épreuve.

La réalisation préalable de minimas de points ne sera pas requise.

⁴ A titre indicatif , les tableaux de points et de coefficients de difficultés des séries sont disponibles en annexe de ce document.

B. Sélections pour les compétitions Jeunes

- Minimas de point à réaliser pour les championnats d'Europe Junior :

	Catégorie	1M	3M	HV	3M SYNCHRO
Filles	A	330	350	310	225
	B	280	290	260	
Garçons	A	420	450	390	250
	B	330	360	330	

- Minimas de point à réaliser pour les championnats du Monde Junior :

	Catégorie	1M	3M	HV	3M SYNCHRO
Filles	A	340	370	330	235
	B	290	310	280	
Garçons	A	430	470	420	260
	B	350	380	350	

Pour être sélectionné aux championnats du monde junior il est requis d'avoir été sélectionné aux Championnats d'Europe juniors.

Les plongeurs s'étant classés dans les 10 premiers des Championnats d'Europe juniors pour les épreuves individuelles, et dans les 5 premières équipes pour les épreuves synchronisées seront qualifiés aux Championnats du Monde Juniors.

- Sélection pour les épreuves synchronisées

L'ensemble des performances réalisées lors des épreuves qualificatives d'hiver ou d'été (championnats de France / regroupement / compétition(s) internationale(s)), servira à établir la moyenne des points pour chaque équipe. Seront présentées à la sélection les équipes dont la moyenne sera au moins égale aux minimas requis.

Le regroupement permettra de définir si la paire de plongeurs a la capacité de présenter une série conforme pour prendre part aux compétitions internationales ciblées qui précèdent les compétitions de référence.

	3M Synchro CE Juniors	3M Synchro CM Juniors
Filles	225	235
Garçons	250	260

ANNEXES
VALEURS DE REFERENCES (A TITRE INDICATIF)

COEFFICIENTS DE DIFFICULTÉS (MINIMIUM) DES SERIES POUR LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE JEUNES

	Cat	1m*	3m*	Haut Vol*	Sync*
F	A	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 4 plongeurs par la tête ≥ 2,1	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 4 plongeurs par la tête ≥ 2,4	Imposés : ≥ 7,5 M . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : ≥ 5 M . 4 plongeurs par la tête ≥ 2,4	3 libres par la tête ≥ 2,4
	B	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 3 plongeurs par la tête ≥ 2,0	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 3 plongeurs par la tête ≥ 2,4	Imposés : ≥ 7,5 M . 4 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : ≥ 5 M . 3 plongeurs au choix ≥ 2,4	
G	A	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 5 plongeurs par la tête ≥ 2,3	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . ≥ 9,4 de coef . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 5 plongeurs par la tête ≥ 2,7	Imposés : ≥ 7,5 M . ≥ 7,5 de coef . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : ≥ 5M . 5 plongeurs par la tête ≥ 2,7	3 libres par la tête ≥ 2,7
	B	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 4 plongeurs par la tête ≥ 2,3	Imposés : . 5 plongeurs par la tête . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : . 4 plongeurs par la tête ≥ 2,4	Imposés : ≥ 7,5 M . ≥ 7,5 de coef . groupe 5 : 1,5 saut périlleux Libres : ≥ 5M . 4 plongeurs par la tête ≥ 2,4	

COEFFICIENTS DE DIFFICULTÉS (MINIMIUM) DES SERIES POUR LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE ELITES

	1m*	3m*	Haut Vol*	3m Sync*	HV Sync*
F	5 Libres : ≥ 2,2	5 Libres : ≥ 2,7	5 Libres : ≥ 2,7	3 Libres : ≥ 2,7	3 Libres : ≥ 2,7
H	6 Libres : ≥ 2,6	6 Libres : ≥ 3,0	6 Libres : ≥ 3,0	4 Libres : ≥ 3,0	4 Libres : ≥ 3,0

MINIMA DE POINTS POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES JEUNES

	Catégorie	1m	3m	Haut Vol	Synchro 3m
FILLES	Cadettes	310	340	320	220
	Minimes	260	280	250	
GARCONS	Cadets	390	440	400	240
	Minimes	310	340	310	

MINIMA DE POINTS POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES ELITES

	1m	3m	Haut Vol	Synchro 3m	Synchro 10m
DAMES	220	245	245	245	245
MESSIEURS	320	350	350	345	345